



# Municipalité de SAINT-DIDACE

*Bureau de la direction générale*

---

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que :

- lors de sa séance du 17 décembre 2018, le conseil a adopté le règlement 334-2019;
- l'objet de ce règlement est de fixer les taux d'imposition pour l'exercice financier 2019;
- ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, au 530B rue Principale à Saint-Didace, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 00.

Fait et donné à Saint-Didace  
ce 17<sup>ième</sup> jour de janvier  
de l'an deux mille dix-neuf.

Chantale Dufort,  
directrice générale